



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 988

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la recente emission de timbres-poste Europa, sur lesquels a disparu cette annee le sigle CEPT (Conference europeenne des postes et telecommunications). Etant donne la derniere reunion de cette conference, qui mettait a l'ordre du jour la privatisation et l'eclatement des anciens services des PTT en differents operateurs, publics et prives, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position de la France a l'egard des projets d'eclatement du service public et de la privatisation du service postal.

Texte de la réponse

Les six pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier émettent ensemble le 1er timbre Europa en 1956. En 1960, les pays membres de la conférence européenne des postes et telecommunications (CEPT) ont pris le relais de la CECA. Ils définissent, tous les ans, un thème concret commun, illustre librement par chacun. Divisée à l'origine en deux sections, postes et telecommunication, la CEPT vient de modifier ses structures. Cette organisation ne regroupe plus que les autorités de tutelle des pays membres. C'est donc aujourd'hui exclusivement un organe de regulateurs, à côté duquel les operateurs postaux sont constitués en associations indépendantes et specialisées. Concernant d'éventuels projets d'eclatement du service public et de privatisation du service postal, il convient de rappeler que le statut de La Poste est régi par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, relative à l'organisation du service public de la poste et des telecommunications et qu'aucun projet d'évolution structurelle n'est envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 988

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1387

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2026